

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20/11/2020

Référence
20201120CA25

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 JUILLET 2020

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	3	5

Date de la convocation
06/11/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2020 et le 20 Novembre à 16 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. DESSERVY Charles), M. FOURNIE Paul, M. ROSA François (pouvoir de Mme TARSOT-GILLERY Sylviane)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. DESSERVY Charles, M. ZIMET Joseph (représenté par M. ROSA François), Mme TARSOT-GILLERY Sylviane

Membres non votants présents : M. MARIET Eric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël, Mme DE LAUBIER Marie, M. HUOT-MARCHAND Thomas, M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice, M. TIBLOUX Emmanuel

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 JUILLET 2020

Vu l'article 18 de la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Vu l'article 3.9 du Règlement intérieur et administratif du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la précédente séance en date du 31 juillet 2020 (annexé).

Annexe : Compte-rendu du Conseil d'Administration du 31 juillet 2020.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 24/11/2020
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

Conseil d'Administration
COMPTE RENDU

Chaumont, le 31 juillet 2020

Référence : 20200734-CA

ANNEXE à la délibération
n° 20204120CA25

Le Conseil d'Administration du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réuni le vendredi 31 juillet 2020 à 14 heures, en visioconférence.

Participaient à la réunion les administrateurs votants du collège « institutionnel » (7) :

- Ville de Chaumont :
 - M. Evrard DIDIER
 - Mme Christine GUILLEMY
 - M. Paul FOURNIE
- Région Grand Est :
 - M. Pascal MANGIN
 - Mme Isabelle HELIOT-COURONNE
- Etat :
 - M. Reynald BEN MIR
 - M. Charles DESSERTY

Administrateur(s) excusé(s) (4) :

Ville de Chaumont : M. Luc CHATEL

Région Grand Est : Mme Lilla MERABET (pouvoir à M. Pascal MANGIN)

Etat : Mme Elodie DEGIOVANNI (représentée par M. Reynald BEN MIR), M. Simon ANDRE-DECONCHAT (pouvoir à M. Charles DESSERTY)

Participaient à la réunion les administrateurs du collège « technique » (3) :

- Mme Marie DE LAUBIER (Bibliothèque nationale de France)
- M. Thomas HUOT-MARCHAND (Alliance Graphique Internationale France) qui représente M. Raphaël CUIR, excusé
- Mme Véronique MARRIER (Centre national des arts plastiques) qui représente Mme Béatrice SALMON et M. Pierre LITZLER, excusés

Conseil
d'Administration

31 juillet 2020

COMPTE-RENDU

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

31 juillet 2020

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 24/11/2020

Reçu en préfecture le 24/11/2020

Affiché le 24 NOV. 2020

ID : 052-130023237-20201120-20201120CA25-DE

Administrateur(s) excusé(s) (6) :

- Mme Emmanuelle BENSIMON-WEILER (Centre national du livre)
- M. Raphaël CUIR (Association des écoles supérieures d'art du Grand Est)
- M. Pierre LITZLER (Université de Strasbourg)
- M. Eric MARIET (Lycée Charles de Gaulle)
- M. Frédéric PIANTONI (Université Reims Champagne-Ardenne)
- Mme Béatrice SALMON (Centre national des arts plastiques)

Administrateur(s) absent(s) (2) :

- M. Olivier LUSSAC (Université de Lorraine)
- M. Emmanuel TIBLOUX (Association Nationale des Ecoles Supérieures d'Art)

Participaient à la réunion les personnes invitées (7) :

- M. Gilles BLUETTE (Préfecture de la Haute-Marne)
- Mme Anaïs BOVIGNY (Préfecture de la Haute-Marne)
- M. Jean-Michel GERIDAN (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- Mme Virginie GUILLAUME (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- Mme Suzon HAUCHARD (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- Mme Eve MECHAIN (DDFIP de la Haute-Marne)
- Mme Julia VAILLANT (Région Grand Est)

Personne(s) invitée(s) excusée(s) (7) :

- Mme Nathalie FERREIRA (Ville de Chaumont)
- M. Laurent INNOCENZI (DRAC Grand Est)
- M. Cyril KULAWIK (Ville de Chaumont)
- Mme Valérie LAHOUEL (Région Grand Est)
- M François ROSA (Préfecture de la Haute-Marne)
- M. Jacques ROSSELLE (Agent comptable)
- M. Nicolas SERRAND (DDFIP de la Haute-Marne)

A 14 heures, 5 membres du collège « institutionnel » sont présents et 3 membres ont donné pouvoir, soit 8 voix sur 10. La règle de quorum est satisfaite, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, en tant que Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.

M. Paul FOURNIE, représentant de la Ville de Chaumont, est nommé Secrétaire de séance.

M. le Président du Signe ouvre la séance du Conseil d'administration.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

31 juillet 2020

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 24/11/2020

Reçu en préfecture le 24/11/2020

Affiché le 24 NOV. 2020

ID : 052-130023237-20201120-20201120CA25-DE

1. Election du Président du Groupement national du graphisme (délibération 20200731-CA-16)

M. Evrard DIDIER présente le déroulement de l'élection du Président du Signe.

Le Président est élu par et au sein du collège institutionnel du conseil d'administration à la majorité simple pour une durée de 3 ans, renouvelable.

M. Evrard DIDIER informe le Conseil de sa candidature.

M. Evrard DIDIER ouvre le scrutin qui se fait à main levée.

M. Jean-Michel GERIDAN rappelle que les votants sont M. Evrard DIDIER, Mme Christine GUILLEMY, M. Luc CHATEL, P. Paul FOURNIE, M. Pascal MANGIN, Mme Isabelle HELIOT-COURONNE, Mme Lilla MERABET, Mme Elodie DEGIOVANNI (qui est représentée par M. Reynald BEN MIR), M. Simon ANDRE-DECONCHAT et M. Charles DESSERVY.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'élire M. Evrard DIDIER en tant que Président du Groupement d'Intérêt Public « Le Signe, centre national du graphisme ».

M. le Président remercie les membres du collège institutionnel pour leurs votes, de leur confiance. Cela est un honneur pour lui d'être de nouveau Président du Signe, de travailler avec l'équipe et son Directeur.

Malgré ce qu'il s'est passé cette année, le Centre a tout de même réussi à traverser, sans trop de dommages, cette période difficile. Nous allons aller de l'avant avec comme objectif la Biennale 2021.

M. le Président mettra tout en œuvre pour le Centre.

M. le Président renouvelle ses remerciements à ceux qui nous soutiennent et qui vont continuer à le faire.

M. le Président ajoute que nous avons obtenu le label Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National. L'arrêté a été signé et cela sera publié très prochainement au Journal Officiel.

2. Election du Vice-président du Conseil d'Administration (délibération 20200731-CA-17)

M. le Président indique que le Vice-président est élu par et au sein du collège institutionnel du conseil d'administration à la majorité simple pour une durée de 3 ans.

Centre National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

31 juillet 2020

COMPTE-RENDU

Il déclare la candidature de M. Pascal MANGIN puis ouvre le scrutin qui se déroule de la même manière que pour la présidence, à main levée.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'élire M. Pascal MANGIN, représentant de la Région Grand Est, Vice-président du Conseil d'Administration.

3. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 31 janvier 2020 (délibération 20200731-CA-18)

Il n'y a pas de remarques.

M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil d'Administration du 31 janvier 2020.

4. Programmation Biennale internationale de design graphique 2021 (délibération 20200731-CA-19)

M. Jean-Michel GERIDAN présente le programme de la Biennale internationale de design graphique 2021 dans ses grandes lignes.

Pour cette édition, nous nous sommes intéressés à la question de la viralité pour l'exposition « signature ».

Viralité a plusieurs titres puisque sémantiquement nous pouvons trouver plusieurs définitions, et la Covid a ordonné certains choix.

Dans les grands axes, nous comptons travailler avec des personnes qui permettent de propager des informations.

M. Jean-Michel GERIDAN présente une image de l'artiste texane Holly Arden qui travaille avec Metahaven sur le partage des données, puis montrer les dispositifs utilisés par les stations d'espionnage de la CIA.

M. Jean-Michel GERIDAN montre un autre exemple : un label qui s'appelle Death Waltz, qui travaille sur des musiques de films d'horreur.

Souvent, dans ces propagations de virus, l'imagerie des films d'horreur de la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'aux années 1970 sont en fait des allégories soit du racisme, soit du communisme. Comment, par des biais mythologiques, crée-t-on la peur de l'autre ?

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le 24 NOV. 2020
ID : 052-130023237-20201120-20201120CA25-DE

Durant la crise, M. Jean-Michel GERIDAN a été marqué par la capacité de tous et chacun de devenir expert de tous les schémas logarithmiques, algorithmiques, de données cumulées et cumulables. Nous traiterons aussi des données d'informations positives (celles qui alertent, qui informent) mais aussi celles qui ont été utilisées à des fins de propagande.

Nous allons commencer notre histoire des schémas à partir de W.E.B Du Bois, activiste des droits des personnes de couleur, sociologue, qui avait présenté des représentations schématiques totalement incroyables vu que cela n'était pas son domaine d'action. Cela avait été présenté à l'exposition universelle de Paris au siècle dernier. Il faudra faire réémerger ces études expérimentales.

L'autre aspect de la Biennale sera relatif au concours d'affiches international avec un autre sujet en nom de code qui va donner une part à toutes ces images de commandes qui sont annulées.

Pour mémoire, depuis l'année dernière, le concours international est réservé aux images de commandes, le but étant de célébrer la création graphique mais aussi de souligner l'importance de commanditaires qui accompagnent cette création.

C'est ce que nous avons eu cette année. Des images, des affiches, y compris animées, ont été faites, mais les campagnes ont été annulées. Nous allons faire en sorte de montrer le contexte de ces images.

Il y aura bien évidemment le concours étudiants et ses workshops.

La Biennale invitera le festival Demo dédié aux formes de création contemporaines animées. Ce festival est à l'initiative de Sugon Hauchard qui était au Studio Dumber, qui est aujourd'hui Directrice adjointe du Signe.

Le festival Demo viendra dans les rues de Chaumont et au Signe.

Si cette programmation est validée par le Conseil d'Administration, nous avons invité le studio DIA de New-York, actuellement en résidence en Europe, à réaliser l'identité graphique de la future Biennale.

M. Jean-Michel GERIDAN a redécouvert le studio Kargah, studio iranien de design graphique, qui se trouve au Moyen-Orient et s'intéresse vraiment aux systèmes de propagation, de motifs... Ce studio a la particularité, en plus d'avoir un travail contemporain extrêmement intéressant et totalement méconnu en Occident, d'avoir les archives de toute la mémoire de

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

31 juillet 2020

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 24/11/2020

Reçu en préfecture le 24/11/2020

Affiché le 24 NOV. 2020

ID : 052-130023237-20201120-20201120CA25-DE

l'illustration et du graphisme ira
Mollahs.

M. Jean-Michel GERIDAN présente un autre aspect avec la graphiste Hansje Van Halem qui traite de design graphique avec des outils de programmation, qui fait du design à partir de code informatique.

Il y aura également Fanette Mellier. Elle a été en résidence à Chaumont il y a environ 15 ans. Cette résidence s'est terminée rapidement. Elle était partie sur une trilogie d'ouvrages et seuls 2 ont été réalisés.

Le dernier est un polard qui se situerait dans la Ville de Chaumont.

Nous y trouverons aussi le travail de Michel Le Petit Didier. Il accompagnait, en tant que designer graphique, un grand champ de la création contemporaine artistique.

Une monographie lui sera consacrée, accompagnée par le CNAP. Cela permettra de présenter son travail à des plus jeunes mais surtout de le mettre en lumière.

Il y aura bien évidemment des actions dans la Ville avec plusieurs partenaires : la Biennale Exemplaires, un projet dédié à la recherche consacré aux livres, plusieurs workshops à destination des étudiants de toutes les écoles, la soirée DJVJ, le mapping, le concert inaugural, une série de conférences sur les questions traitant de la viralité, le PREAC (Pôle de Ressources pour l'Education Artistique et Culturelle) pour lequel nous aurons l'artiste Philippe Baudelocque et Justine Figueiredo, designer graphique.

Si la Biennale de 2019 était consacrée aux nouvelles formes d'apparition de l'image et aux nouvelles économies, la prochaine édition traitera de la manière dont se propagent ces nouvelles formes d'économie dans un secteur industriel à un secteur indépendant.

M. Jean-Michel GERIDAN a l'idée d'inviter pour un workshop des lettrés pour transformer les vitrines de la Ville.

M. le Président remercie M. Jean-Michel GERIDAN pour cette présentation et ajoute que, pour avoir participé aux discussions sur Business Act du Grand Est, il est très important d'avoir des relations avec toutes les institutions et les écoles d'art du Grand Est. Nous nous sommes en effet aperçus que ces institutions qui participaient aux conférences n'avaient pas idée de ce que faisaient les autres dans le domaine culturel dans le Grand Est.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le 24 NOV. 2020
ID : 052-130023237-20201120-20201120CA25-DE

M. Thomas HUOT-MARCHAND salue cette et très pertinente. Il rejoint M. le Président sur l'importance de se connecter aux écoles d'art du Grand Est.

Il ajoute d'ailleurs qu'à la rentrée prochaine, l'école supérieure d'art et de design de Nancy lance un travail autour de l'écriture persane avec un étudiant chercheur iranien. Si cela peut être utile, nous pourrions organiser des rencontres dans le cadre de l'exposition qui y est consacrée.

M. Charles DESSERTY ajoute que ce programme confirme que nous sommes bien là avec un Centre d'art contemporain d'intérêt national. Il se réjouit de l'attribution de ce label logique et méritée.

M. Charles DESSERTY rebondit sur ce que M. le Président a dit sur le Business Act, sous couvert de M. Pascal MANGIN, c'est quelque chose qui a été très pointé, ce manque de porosité entre les différents acteurs en fonction des différentes esthétiques.

Nous avons vu combien, les uns et les autres, s'étonnaient très positivement d'un savoir-faire d'autres filières, d'autres écosystèmes, qui peuvent, le cas échéant, bénéficier tout aussi bien à l'ensemble des acteurs culturels.

C'est bien là que le Signe a tout son rôle à jouer par rapport aux capacités, aux projets, à l'équipe et à ses compétences.

Nous aurons l'occasion, en novembre prochain, dans le cadre du forum « Entreprendre dans la culture » qui a justement été reformaté à l'aune de ce qui s'est dit dans le cadre du Business Act.

L'idée est de créer un lieu de rencontre à la fois de dialogue professionnel mais surtout de rencontre, d'interaction renforcée des acteurs culturels sur le territoire du Grand Est. Par rapport à ce Label, par rapport à ce qu'est le Signe, son histoire est son projet, nous avons tous ensemble ce rôle à jouer de liant et de créateur interaction entre les uns et les autres.

Il n'y a plus de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la programmation de la Biennale internationale de design graphique 2024.

Mme Christine GUILLEMY demande quelles sont les dates de la Biennale 2024.

M. Jean-Michel GERIDAN lui répond que cela a été vu avec les services de la culture et que la Biennale débiterait la semaine du 24 mai 2024.

Conseil
d'Administration

31 juillet 2020

COMPTE-RENDU

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

31 juillet 2020

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le 24 NOV. 2020
ID : 052-130023237-20201120-20201120CA25-DE

Mme Christine GUILLEMY précise que l'objectif est de
engager de gros travaux d'aménagement autour du Signe et qu'il
faut être raccord sur le planning des travaux.

5. Information relative à la labellisation Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'au moment où cette
information a été écrite, nous n'avions pas encore reçu l'arrêté
portant attribution du label Centre d'Art Contemporain
d'Intérêt National.

L'arrêté consiste en 2 articles :

Article 1^{er} : Le label « centre d'art contemporain d'intérêt
national » est attribué au « centre national du graphisme, Le
Signe » groupement d'intérêt public à vocation culturelle situé
à Chaumont (Haute-Marne).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de
la République française.

M. Jean-Michel GERIDAN fait lecture de la lettre adressée à M. le
Président par la Direction générale de la création artistique.

« J'ai le plaisir de vous informer de l'attribution du label
« centre d'art contemporain d'intérêt national au Signe, centre
national du graphisme.

Ce label vient reconnaître la qualité du travail conduit par Le
Signe et le rôle majeur qu'il tient sur la scène artistique
française dans le champ de la création graphique
contemporaine. Unique centre d'art dont le projet est
intégralement dédié au design graphique, Le Signe s'inscrit
aujourd'hui comme l'une des institutions de référence dans le
domaine.

Le Signe bénéficie d'une réelle audience nationale et
internationale en raison de la qualité de sa programmation, de
sa manifestation biennale et de ses actions, du
professionnalisme et de l'engagement de son équipe, sous la
direction de Jean-Michel Gëridan.

Ce label vient réaffirmer la place singulière et structurante
que Le Signe doit avoir sur le territoire, tant au service de la
création qu'au service des publics. Et je tiens à souligner le
travail accompli en faveur de l'égalité hommes-femmes ainsi
qu'en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes
designers. »

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le 24 NOV. 2020
ID : 052-130023237-20201120-20201120CA25-DE

M. Jean-Michel GERIDAN renouvelle sa confiance qui lui a été accordée.

Mme Christine GUILLEMY profite de cette labellisation pour remercier son anté-prédécesseur M. Luc Chatel, pour saluer sa détermination.

Si la Ville de Chaumont a ce bel établissement c'est parce qu'il a été très investi sur ce dossier car cela était loin d'emporter l'unanimité des Chaumontais.

Cette labellisation est une belle reconnaissance de sa vision par rapport au graphisme à Chaumont.

Maintenant, il faut que Chaumont soit à la hauteur de cette reconnaissance.

Cette information n'est pas soumise au vote.

6. Information relative à l'activité du Signe durant la crise sanitaire

Mme Virginie GUILLAUME, Administratrice du Signe prend la parole.

Ce point d'information permet de dire ce qu'il s'est passé durant cette période compliquée de confinement puis de déconfinement.

Un plan de déconfinement progressif du Signe a été mis en place puis présenté au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail le 22 mai dernier.

La reprise en présentiel des agents s'est faite progressivement à compter de cette date en alternance avec le télétravail.

Durant la période de confinement imposée par la crise sanitaire, chaque pôle s'est adapté en poursuivant ses activités en télétravail.

Le pôle expositions et collections a notamment travaillé sur la rédaction des notices de la collection d'affiches ainsi qu'au démontage des expositions présentes au Signe au moment de la fermeture au public.

Le pôle développement et communication s'est attaché, quant à lui, à décaler, à négocier, des prestations qui étaient engagées et qui ont dû être annulées, afin de ne pas payer les pénalités. Un énorme travail de mise en ligne et d'accès aux ressources a été réalisé quotidiennement, tant sur les réseaux sociaux que sur le site internet qui est désormais bilingue.

Ce pôle a également travaillé à l'établissement de la première revue intitulée « Le Signe Design » qui verra le jour très prochainement.

Conseil
d'Administration

31 juillet 2020

COMPTE-RENDU

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

31 juillet 2020

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le 24 NOV. 2020
ID : 052-130023237-20201120-20201120CA25-DE

Le pôle des publics a permis de pour en les proposant à distance afin de s'adapter à la situation particulière, sous forme de 3 cycles de workshops qui ont duré un mois chacun. Il y a eu une centaine d'inscriptions avec, pour majorité, des étudiants en graphisme, des professionnels de plusieurs nationalités.

Ce pôle a également travaillé sur la mise en place d'ateliers tous publics (jeunesse, scolaires, publics empêchés...) qui vont pouvoir se tenir dès le mois d'août.

Le pôle technique a mis en place une veille réglementaire permettant de gérer au mieux cette crise du point de vue hygiène et sécurité. Des travaux de maintenance du bâtiment ont également été réalisés durant cette période de fermeture au public.

Ce pôle s'est attaché à mettre en place en urgence un accès informatique à distance permettant le télétravail de l'ensemble des agents. Il a aussi réfléchi à la réalisation d'une borne d'accueil qui sera installée prochainement.

Enfin, le pôle administration a géré cette crise sanitaire humainement et financièrement tout en maintenant les tâches administratives quotidiennes.

Le retour des agents en présentiel à 400 % au Signe s'est fait dans le respect des gestes barrières, toujours en concertation avec les représentants du personnel avec les règles de distanciations, la mise à disposition de matériels spécifiques tels que les masques ou le gel hydroalcoolique.

Le Signe a rouvert ses portes au public le 41 juillet dernier dans le respect de la réglementation avec la mise en place d'une signalétique spécifique dans le cadre de l'accueil du public.

Une attention particulière est portée à l'accueil du public et au retour physique des agents au sein du Signe. D'ailleurs, depuis le 41 juillet, le public a répondu présent.

M. Jean-Michel GERIDAN complète cette information en indiquant le nombre de visiteurs au Signe depuis le 41 juillet :

- Les 41 et 42 juillet, week-end de réouverture : 400 visiteurs
- Depuis le 41 juillet : environ 800 visiteurs.

Cela fait une moyenne de 64 visiteurs/jour avec des pics les mercredis et samedis où nous sommes entre 80 et 400 visiteurs.

Il y a un autre aspect qui a changé. Nous avons travaillé à des outils de médiation en ligne, de ressources.

Avant la crise sanitaire, nous avions virtuels par semaine. D'après les indicateurs, nous sommes passés à 6500 visiteurs par semaine et avons 23 000 documents téléchargés par semaine.

La question est de savoir comment ces visiteurs virtuels vont revenir au Signe. Il est vrai que nous ne pourrions pas faire les 2 activités : être autant en ligne et réactiver les visites en présentiel.

Il n'y a pas de remarques.

Cette information n'est pas soumise au vote.

7. Composition de la Commission Consultative Paritaire (délibération 20200731-CA-22)

Mme Virginie GUILLAUME indique que nous profitons du renouvellement des instances du Signe pour proposer de délibérer sur la nouvelle composition de la Commission Consultative Paritaire, notamment en ce qui concerne les représentants de l'administration puisque les membres représentants du personnel ont été élus par élection de sigle et par tirage au sort.

Pour les représentants de l'administration il est proposé de désigner 4 personnes : 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants, en miroir des représentants du personnel.

Il est proposé pour les membres titulaires :

- Le Directeur général, Président de la CCP, M. Jean-Michel GERIDAN,
- Le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines, Mme Virginie GUILLAUME.

Il est proposé pour les membres suppléants :

- La Directrice adjointe, suppléante du Directeur général, Mme Suzon HAUCHARD,
- La gestionnaire administrative en ressources humaines, suppléante de la responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines, Mme Sylvie CORBIN.

Il n'y a pas de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la composition de la Commission Consultative Paritaire au niveau des membres de l'administration.

Conseil
d'Administration

31 juillet 2020

COMPTE-RENDU

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

31 juillet 2020

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le 24 NOV. 2020
ID : 052-130023237-20201120-20201120CA25-DE

8. Convention de mise à disposition de règlement général sur la protection des données - RGPD (délibération 20200731-CA-23)

Mme Virginie GUILLAUME indique que le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entré en vigueur le 25 mai 2018, apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation entre les moyens dont le Signe dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Centre de gestion de Meurthe et Moselle présente un intérêt certain.

Mme Virginie GUILLAUME explique que nous avons au Signe un poste de technicien informatique qui est un poste à 25 heures. Nous n'avons clairement pas les moyens humains de gérer ce dossier qui représente un temps de travail assez conséquent.

Nous proposons donc de conventionner avec le Centre de gestion de la Haute-Marne qui est en relation avec le Centre de gestion de la Meurthe-et-Moselle.

Cette convention entre le Signe, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle et le Centre de gestion de la fonction publique de Haute-Marne a pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels au profit du Signe, avec pour finalité la maîtrise des risques liés au traitement des données personnelles, risques autant juridiques et financiers pour le Signe, que risques de préjudice moral pour les individus.

Le Signe, par le biais de cette convention, désire confier au Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle une mission d'accompagnement dans la mise en conformité des traitements à la loi informatique et libertés.

Cette convention représenterait un coût de 500 € maximum par an.

Il n'y a pas de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur général à signer la convention de mise à disposition de personnel dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

9. Décision modificative n° 1 du budg 20200731-CA-24)

Mme Virginie GUILLAUME indique que cette décision modificative porte sur la modification du budget par nature et pour chaque section.

Il est mis à disposition un document de travail qui présente les dépenses et les recettes de façon analytique par projet, pour plus de transparence et de compréhension.

Les nombreuses modifications apportées sont dues à la période de confinement et à la crise sanitaire puisqu'il a fallu s'adapter.

Cette décision modificative revoit les recettes et les dépenses à la baisse à hauteur de 29 836,79 €, soit une diminution de 4,6 % par rapport au budget primitif 2020, portant le budget de fonctionnement à 4 745 723,86 €.

Le budget d'investissement augmente de 4 403,24 € (cela est uniquement dû à l'ajustement de la dotation aux amortissements), s'établissant à 404 689,47 €.

Cette décision permet d'anticiper au plus près le montant des dépenses et des recettes à venir pour l'année 2020 restante.

Analytiquement, cette diminution des recettes de 31 240 € concerne principalement :

- Les subventions :
 - o Les recettes attendues sur la ligne « autres aides publiques et privées » correspondant à des appels à projets spécifiques qui n'ont pu se faire à cause de la crise sanitaire (notamment les publics empêchés);
- Les ressources propres dues à la fermeture du bâtiment pendant plus de 3 mois.

En miroir, la diminution des dépenses concerne principalement :

- Les dépenses liées à la ligne « publics empêchés » sur laquelle les appels à projets spécifiques n'ont pu avoir lieu du fait de la crise sanitaire;
- Les dépenses liées au développement dont la baisse s'explique naturellement par la fermeture du bâtiment au public.

Concernant les dépenses liées aux activités, la crise sanitaire a imposé de revoir le budget afin de s'adapter à la situation en proposant de nouveaux projets :

Conseil
d'Administration

31 juillet 2020

COMPTE-RENDU

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

31 juillet 2020

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le 24 NOV. 2020
ID : 052-130023237-20201120-20201120CA25-DE

- Les expositions ont pu être maintenues,
- De nouvelles résidences d'auteurs vont être mises en place,
- La médiation s'est adaptée à la crise sanitaire en proposant des workshops à distance,
- Une attention particulière sera portée à la communication ainsi qu'aux outils de transmission et de diffusion.

M. Jean-Michel GERIDAN explique notamment que nous refaisons l'exposition patrimoniale avec le même nombre de pièces mais dans d'autres lieux du Signe.

En effet, l'usage du bâtiment a été modifié structurellement au regard des mesures de distanciation physique.

Cette exposition ne sera pas dans les grandes galeries. Vu que l'espace café n'est pas utilisé (décision de direction de fermer cet espace jusqu'en septembre pour ne pas faire concurrence aux commerces environnants), il sera transformé en salle d'exposition supplémentaire afin de pouvoir mener toutes les expositions promises.

Plutôt que d'annuler, nous avons multiplié le Signe en trouvant un autre lieu et remplir nos engagements envers les auteurs, artistes, scénographes et commissaires.

Il paraissait effectivement compliqué de reporter puisque 2024 est une année de Biennale.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute qu'il y avait aussi un projet de co-production avec le festival de graphisme en Ecosse. Désormais, il se retrouve dans une série coopération internationale ou médiation à distance.

La ligne médiation à distance est une ligne qui a été fortement abondée qui nous permet de travailler avec plusieurs collaborateurs et autres structures, à diffuser des ressources autour du design graphique en ligne. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle nous avons autant de visiteurs en ligne en ce moment.

M. Reynald BEN MIR a bien noté que la diminution des recettes liées au mécénat a eu des conséquences.

Cependant, il demande quel est le travail qui va être mené à partir de maintenant sur cette question même si la période sanitaire reste encore incertaine.

Il signifie qu'il faut en effet, dès à présent, travailler sur la capacité à rebondir quoi qu'il arrive, indépendamment de la situation que nous sommes en train de vivre.

M. Jean-Michel GERIDAN explique que cela est arrivé avant la crise.

Il s'agit d'une assurance qui nous a d pour l'exposition Textile, à hauteur de 40 000 €.

En fait, avec la réforme des retraites qui s'annonçait, ils étaient en train de tout restructurer, et nous ont signifié que leur département secteur culturel n'était pas l'endroit où ils pouvaient placer de l'attention.

Il ajoute que nos mécènes principaux sont des banques et des assurances.

Les contacts des mécènes que nous avons aujourd'hui, et même des organismes de redistribution de fonds pour les auteurs, notamment la SAIF, ou encore AG2R La Mondiale, nous ont promis de revenir pour accompagner la Biennale, et de manière plus importante qu'ils ne l'ont fait en 2019 si la situation le permet.

C'est la raison pour laquelle M. Jean-Michel GERIDAN s'est autorisé, dans la programmation, à aller chercher du côté d'acteurs étrangers, un peu plus loin que notre cercle européen.

Avec le mécénat technologique, nous arrivons tout de même à générer en économie entre 40 000 et 70 000 € par an, notamment grâce à des remises d'imprimeurs du Grand Est, ou encore des partenaires avec qui nous travaillons main dans la main.

Question qui avait été posée au dernier Conseil d'Administration : comment valoriser cette part de mécénat de personnes qui ne veulent pas y apparaître ?

M. le Président indique que c'est la technique qui doit être intégrée dans une enveloppe globale de mécénat.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que nous avons été surpris par les workshops. Généralement, lorsqu'ils sont en présentiel, ils coûtent en moyenne 2 000 € avec les équipements sur place. Par contre, travailler à distance augmente énormément les frais parce qu'il faut équiper les participants, faire appel à des prestataires extérieurs pour avoir le résultat. Cette ligne, multipliée par 2, peut donc paraître étonnante.

M. Raynald BEN MIR remercie M. Jean-Michel GERIDAN pour ces informations et ajoute que la nouvelle manière de travailler, des organismes publics ou privés, a sans doute bien fonctionné mais engendré des surcoûts faramineux dans un certain nombre de domaines.

Il n'y a plus de questions.

M. le Président fait procéder au vote.

Conseil
d'Administration

31 juillet 2020

COMPTE-RENDU

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n° 1 apportée au budget primitif 2020.

M. le Président demande aux membres du Conseil d'administration s'ils ont des questions diverses.
Il n'y a pas de questions.

M. Jean-Michel GERIDAN informe l'assemblée qu'il y a eu plusieurs départs mais aussi des arrivées.

Il tient d'ailleurs à saluer l'arrivée dans l'équipe de Mme Christelle Piot en qualité de chargée des affaires juridiques, Mme Clara Debailly en qualité de chargée de communication et Mme Suzon Hauchard en qualité de directrice adjointe.

M. Jean-Michel GERIDAN donne la parole à Mme Suzon HAUCHARD qui se présente aux membres du Conseil d'Administration.

Mme Suzon HAUCHARD est originaire de Normandie. Elle a fait ses études à Rouen et Paris, en BTS de communication visuelle option multimédia à l'école Estienne. Par la suite, elle a fait un master à l'école d'art du Havre.

A l'issue de ses études de graphisme, Mme Suzon HAUCHARD a été embauchée par le Studio Dumber aux Pays-Bas, à Rotterdam. Elle y a été designer spécialisée en motion design pendant 5 ans. Durant ces années, elle a mis en place des projets dont le festival Demo (Design et Motion) qui a pris place en novembre dernier à Amsterdam. Un autre projet au sein du studio : un laboratoire d'expérimentation graphique.

Tous ces projets mis en œuvre l'ont convaincue de prendre part au montage de projets plutôt que d'être dans la création pure.

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il est ravi d'avoir Mme Suzon HAUCHARD en tant que directrice adjointe.

Elle n'a absolument pas le même rôle qu'avait M. Hugo LUCCHINO. Elle est davantage sur les questions artistiques.

L'organigramme a été changé.

Il ajoute que Mme Virginie GUILLAUME est désormais l'administratrice du Signe.

Mme Véronique MARRIER tient à saluer la programmation de la future Biennale qu'elle trouve très intéressante, notamment sa vision globale du design graphique qui couvre des champs qui sont vraiment très larges et très intéressants, avec la valorisation du travail d'un designer français en la personne de Michel Le Petit Didier.

Il y a également une dimension intéressante par rapport à la question de la visualisation donnée.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le 24 NOV. 2020
ID : 052-130023237-20201120-20201120CA25-DE

Quant aux recrutements, le fait que dans le domaine du design graphique, Mme Véronique MARRIER trouve qu'il est important d'avoir des gens qui connaissent ce domaine très spécifique.

Mme Véronique MARRIER revient sur le mécénat de compétences. De nombreux graphistes se sont trouvés en difficulté durant le confinement. Il y a eu beaucoup de discussions collectives autour de cette question.

Le Ministère de la Culture va bientôt publier un texte qui encadre cette question de compétence afin de conforter les professionnels.

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il y a un principe qu'il trouve étrange avec certains types de mécénats.

Par exemple, lorsque l'on demande de l'argent en plus, ce n'est pas possible parce qu'il n'y aurait pas de budget, que les caisses sont vides.

Il y a là des actions qui sont souvent surévaluées qui font l'objet de déductions fiscales et qui font moins de recettes dans les caisses de l'Etat au détriment des contribuables. Par principe, M. Jean-Michel GERIDAN est contre ces formes de défiscalisation et d'autant plus qu'elles fragilisent les designers graphiques, et précarisent auteurs et autrices.

Il n'y a plus de remarques.

M. le Président remercie les membres du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h20.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

M. Paul FOURNIE

M. Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20/11/2020

Référence
20201120CA26

Objet de la délibération
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET ADMINISTRATIF (VERSION 3)

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	4	7

Date de la convocation
06/11/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2020 et le 20 Novembre à 16 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. DESSERVY Charles), M. FOURNIE Paul, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. ROSA François (pouvoir de Mme TARSOT-GILLERY Sylviane)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. DESSERVY Charles, M. ZIMET Joseph (représenté par M. ROSA François), Mme TARSOT-GILLERY Sylviane

Membres non votants présents : M. MARIET Eric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël, Mme DE LAUBIER Marie, M. HUOT-MARCHAND Thomas, M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice, M. TIBLOUX Emmanuel

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET ADMINISTRATIF (VERSION 3)

Vu l'article 22 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017,

Vu la délibération 20170915AG14 de l'Assemblée Générale en date du 15 septembre 2017 portant adoption d'un Règlement Intérieur Administratif.

Vu la délibération 20171211AG39 de l'Assemblée Générale en date du 11 décembre 2017 portant modification du Règlement Intérieur Administratif.

Le Règlement Intérieur Administratif adopté lors de la réunion des assemblées en date du 11 décembre 2017 est modifié et complété comme suit :

- Article 2-5 - Assemblée Générale du GIP : lieu de la réunion de l'assemblée,
- Article 3-6 - Conseil d'Administration du GIP : lieu de la réunion de l'assemblée,
- Article 7-2 - Conseil d'Orientation Scientifique : durée du mandat des membres.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration rendent un avis favorable sur les modifications et ajouts au Règlement Intérieur Administratif (version 3).

Annexe : Règlement intérieur et administratif du GIP – Version 3

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 24/11/2020
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20/11/2020

Référence			
20201120CA27			
Objet de la délibération			
PROGRAMME D'ACTIVITES 2021			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	4	7
Date de la convocation			
06/11/2020			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 7			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2020 et le 20 Novembre à 16 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. DESSERVY Charles), M. FOURNIE Paul, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. ROSA François (pouvoir de Mme TARSOT-GILLERY Sylviane)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. DESSERVY Charles, M. ZIMET Joseph (représenté par M. ROSA François), Mme TARSOT-GILLERY Sylviane

Membres non votants présents : M. MARIET Eric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël, Mme DE LAUBIER Marie, M. HUOT-MARCHAND Thomas, M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice, M. TIBLOUX Emmanuel

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : PROGRAMME D'ACTIVITES 2021

Vu l'article 3 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Vu la délibération 20200731AG04 du 31 juillet 2020 portant délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration de toutes les compétences sous réserve des compétences exclusives de l'Assemblée Générale ;

Vu la délibération 20180601CA14 du 1er juin 2018 relative au projet artistique et culturel ;

Vu la délibération 20200731CA9 du 31 juillet 2020 relative à la programmation de la Biennale de design graphique 2021.

L'année 2021 s'ouvrira avec la continuation des expositions « jours de fête » (commissariat Jean-Michel GERIDAN) et « zones de confort » (commissariat Myr Muratet).

« Les petits spécimens », parcours jeunesse du Signe, seront dédiés aux travaux éditoriaux et expérimentaux de la maison d'édition « volumique ». Imaginé tel un parcours multimédia, il s'agira de saisir les enjeux technologiques de notre temps aux sciences de l'éducation, à la jouabilité et ses échelles qu'elles soient individuelles ou partagées.

Si la Biennale internationale de design graphique 2019 « post-médium » établissait un focus sur les transformations de la discipline, de ses nouvelles économies et de la question de l'invisibilisation, l'édition de l'année 2021, intitulée « Viral », traitera des traitements de l'information, des systèmes de représentations et de leur diffusion. Tout à la fois espace métaphorique et

graphisme

concret dans les problématiques qu'elle porte, s'adjoigne au corpus d'expositions proposé, ateliers, workshops, restitution conférences, rencontres, projet artistiques globalisés.

Adossé à la Biennale, le PREAC accueillera professionnels et pédagogues autour de la problématique du multiple en art et à l'évidence en design graphique.

Un catalogue, confié à DIA Studio, accompagnera un ensemble des actions relatives à la Biennale internationale de design graphique, notamment le concours international d'affiches animées et imprimées.

Le Signe, dans son ouverture volontariste à tous les publics, répondra aux appels à projet culture-justice et culture-santé.

Dans le prolongement de la Biennale s'ouvrira une exposition en automne 2021, dans l'espace réaménagé du Plateau, présentant une large sélection de la collection dont dispose la Ville de Chaumont. Un parcours de 350 m² retraçant la chronologie des legs et donations depuis Gustave Dutailly jusqu'à nos jours y sera présenté.

Tout à la fois lieu de valorisation d'un patrimoine et d'un patrimoine, cet espace est envisagé comme un lieu de diffusion et de recherche, avec une alcôve dédiée à la production contemporaine en relation avec la collection présentée.

L'exposition d'hiver 2021 se propose de présenter une sélection de travaux des écoles d'art et de design dont les restitutions auprès d'une large audience auront été abandonnées dans le contexte de la crise sanitaire. Le Signe, fidèle à sa mission de « tête chercheuse » de l'art contemporain que lui ordonne son label de centre d'art contemporain d'intérêt national, offre un lieu de restitution des productions des écoles supérieures d'art et de design en France et à l'étranger.

Le Signe Documents, maison d'édition rattachée au GIP poursuit ses investigations comme lieu de débats avec deux numéros thématiques sur les problématiques de la transmission et de la typographie, faisant suite au numéro dédié au féminisme.

Enfin un certain nombre d'actions seront menées avec des structures partenaires, dont le Bel Ordinaire, Kiosk, ou bien encore la Casa de Velasquez.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver la programmation 2021, la programmation de la Biennale de design graphique 2021 ayant été délibérée lors du Conseil d'Administration du 31 juillet 2020.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 24/11/2020
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20/11/2020

Référence			
20201120CA28			
Objet de la délibération			
MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION 2020			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	4	7
Date de la convocation			
06/11/2020			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 7			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2020 et le 20 Novembre à 16 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. DESSERVY Charles), M. FOURNIE Paul, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. ROSA François (pouvoir de Mme TARSOT-GILLERY Sylviane)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. DESSERVY Charles, M. ZIMET Joseph (représenté par M. ROSA François), Mme TARSOT-GILLERY Sylviane

Membres non votants présents : M. MARIET Eric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël, Mme DE LAUBIER Marie, M. HUOT-MARCHAND Thomas, M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice, M. TIBLOUX Emmanuel

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION 2020

Vu l'article 3 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Vu la délibération 20171211AG38 du 11 décembre 2017 portant délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration de toutes les compétences sous réserve des compétences exclusives de l'Assemblée Générale ;

Vu la délibération 20190701CA16 portant adoption du projet artistique et culturel du Signe ;

Vu la délibération n°20191025CA23 du 25 octobre 2019 relative à la programmation 2020 du Signe ;

Cette modification porte sur la proposition de report de l'exposition de la donation dite « Pierre Bernard ».

En effet, un désaccord majeur est apparu sur les choix de monstration entre le commissaire et les ayants-droits.

L'exposition était initialement conçue en 4 stations, dont 3 basées sur les archives en dépôt au Signe depuis 2016 qui ont fait l'objet d'un inventaire, la dernière partie étant constituée de prêts de la "constellation" ayant gravité autour de l'Atelier de création Graphique co-fondé par Pierre Bernard, Dirk Behage, Fooke Draaijer :

- Formation polonaise ;
- Grapus ;
- Atelier de création graphique ;

– « héritiers »

Si deux approches opposées ont suscité de vastes et passionnants débats, la situation sanitaire actuelle ainsi que l'éloignement géographique n'auront pas permis de pouvoir se rencontrer sereinement afin d'établir des pourparlers. Il apparaît raisonnable que l'exposition de cette future donation originellement programmée pour l'ouverture du GIP fasse l'objet d'un autre commissariat, dans une nouvelle proposition de mise en espace. Il est à noter que le travail de documentation et de recherche (légendes, cartels) a bien été effectué. Reste une série d'affiches, constituée d'une trentaine de pièces, à numériser.

Par substitution et pertinence de l'époque que nous traversons, il est proposé, en décembre, l'exposition « jours de fête » : une exploration des représentations des rites d'interactions - selon la définition de Goffman -, d'événements de culturels et sociaux (réunions, événements, foires) permises avant la crise sanitaire que nous traversons. Le corpus sera constitué d'affiches de la collection mais aussi de prêts de particuliers, et ainsi que de pièces contemporaines commandées pour l'occasion.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver la modification de la programmation 2020 délibérée lors du Conseil d'Administration du 25 octobre 2019.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 24/11/2020
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20/11/2020

Référence
20201120CA30

Objet de la délibération
REGLEMENTS ET PRIX DES CONCOURS DE LA BIENNALE INTERNATIONALE DE DESIGN GRAPHIQUE 2021

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	4	7

Date de la convocation
06/11/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2020 et le 20 Novembre à 16 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. DESSERTY Charles), M. FOURNIE Paul, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. ROSA François (pouvoir de Mme TARSOT-GILLERY Sylviane)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. DESSERTY Charles, M. ZIMET Joseph (représenté par M. ROSA François), Mme TARSOT-GILLERY Sylviane

Membres non votants présents : M. MARIET Eric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël, Mme DE LAUBIER Marie, M. HUOT-MARCHAND Thomas, M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice, M. TIBLOUX Emmanuel

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : REGLEMENTS ET PRIX DES CONCOURS DE LA BIENNALE INTERNATIONALE DE DESIGN GRAPHIQUE 2021

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Vu la délibération 20200731AG04 du 31 juillet 2020 portant délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration de toutes les compétences sous réserve des compétences exclusives de l'Assemblée Générale ;

Le Signe, centre national du graphisme, organise le concours étudiant et le concours international de l'affiche présentés durant la Biennale de design graphique 2021. Deux jurys sont constitués afin de sélectionner les travaux des lauréats selon deux règlements fixant les modalités d'organisation de ces concours, et d'attribuer une dotation en numéraire aux lauréats des concours.

Dans le cadre de ses actions d'aide à la création, à la diffusion au développement de l'éducation artistique et culturelle et à la formation, la Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe (SAIF) a souhaité devenir partenaire du Concours international d'affiches en créant le « Prix SAIF ».

Ce prix récompensera le travail d'un.e auteur.e (designer graphique) ou un studio résidant en France.

La Saif gère les droits des auteurs en France et l'étranger, grâce à des accords de représentation qu'elle a conclus avec des sociétés d'auteurs dans plus de vingt pays du monde, qui représentent ainsi sur leur territoire les auteurs membres de la Saif.

Une cinquième personne, un représentant de la SAIF, rejoindra le jury constitué par le Signe, pour désigner le lauréat.

Le Prix SAIF permettra de récompenser un.e auteur.e (designer graphique) ou un studio résidant en France

Les dotations en numéraire proposées aux lauréats du concours international sont les suivantes :

- 1^{er} prix (Grand prix) : 3 000 euros ;
- 2^{ème} prix (prix espoir) : 1 500 euros ;
- 3^{ème} prix (prix du public) : 1 000 euros ;
- Prix SAIF : 3000 euros.

Les dotations en numéraire proposées aux lauréats du concours étudiant sont de 500 euros pour chacun des 3 prix.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration approuvent, à l'unanimité, le règlement du concours international de l'affiche, le règlement du concours étudiant ainsi que les dotations en numéraire des lauréats

Annexes :

- Annexe 1 : Règlement du concours international
- Annexe 2 : Sujet et règlement du concours étudiant

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 26/11/2020
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20/11/2020

Référence			
20201120CA31			
Objet de la délibération			
DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA DIRECTION GENERALE CONCERNANT LES DONS EN MECENAT			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	4	7
Date de la convocation			
06/11/2020			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 7			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2020 et le 20 Novembre à 16 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. DESSERVY Charles), M. FOURNIE Paul, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. ROSA François (pouvoir de Mme TARSOT-GILLERY Sylviane)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. DESSERVY Charles, M. ZIMET Joseph (représenté par M. ROSA François), Mme TARSOT-GILLERY Sylviane

Membres non votants présents : M. MARIET Eric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël, Mme DE LAUBIER Marie, M. HUOT-MARCHAND Thomas, M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice, M. TIBLOUX Emmanuel

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA DIRECTION GENERALE CONCERNANT LES DONS EN MECENAT

Vu la Loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations ;

Vu l'article 200 et 238 bis du Code général des impôts ;

Vu l'article 13 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvé par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Vu l'article 14-1 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvé par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Vu la délibération n°20200731AG03 de l'Assemblée Générale en date du 31 juillet 2020 portant délégations de l'Assemblée Générale au Directeur général du groupement ;

Vu la délibération n°20200731AG04 de l'Assemblée Générale en date du 31 juillet 2020 portant délégations de l'Assemblée Générale au Conseil d'administration ;

La convention constitutive du GIP le Signe précise que le groupement assure à titre principal la gestion d'un service public administratif. Dans ce cadre, la convention prévoit que le budget qui fixe les ressources financières destinées à la réalisation de ses objectifs, autorise le recours au mécénat financier, en nature et de compétence.

Le mécénat est un dispositif permettant à une entreprise de verser un don, sous

graphisme

forme d'aide financière ou matérielle, à un organisme pour soutenir une œuvre d'intérêt général ou de se porter acquéreur d'un bien culturel déclaré trésor national. En contrepartie, elle peut bénéficier d'une réduction fiscale.

Ainsi, suite au renouvellement des instances de gouvernance, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, de déléguer au Directeur Général, les compétences suivantes :

- Recevoir des dons pour mécénat ;
- Délivrer des reçus fiscaux dans le cadre de ces actions de mécénat,
- Signer l'ensemble des documents afférents.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 24/11/2020
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20/11/2020

Référence
20201120CA34

Objet de la délibération
DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRIMITIF 2020

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	3	5

Date de la convocation
06/11/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2020 et le 20 Novembre à 16 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. DESSERVY Charles), M. FOURNIE Paul, M. ROSA François (pouvoir de Mme TARSOT-GILLERY Sylviane)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. CHATEL Luc, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. DESSERVY Charles, M. ZIMET Joseph (représenté par M. ROSA François), Mme TARSOT-GILLERY Sylviane

Membres non votants présents : M. MARIET Eric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël, Mme DE LAUBIER Marie, M. HUOT-MARCHAND Thomas, M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice, M. TIBLOUX Emmanuel

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRIMITIF 2020

Vu la délibération n°20200131CA15 du 31 janvier 2020 relative au budget primitif 2020 ;

Vu la délibération n°20200731CA24 du 31 juillet 2020 relative à la décision modificative numéro 1 apportée au budget prévisionnel 2020 ;

Il est proposé aux membres du collège institutionnel du Conseil d'administration de délibérer et d'adopter la décision modificative n°2 apportée au budget primitif 2020 du Signe, centre national du graphisme.

La décision porte sur la présente décision modificative du budget par nature, au niveau du chapitre et pour chaque section (ci-annexée).

La décision modificative revoit à la hausse les recettes portant le budget de fonctionnement à 1 732 557,97 euros. Cette hausse de 16 834,11 euros a principalement pour objet :

- Une subvention d'un montant de 5 000 euros accordée par la DRAC dans le cadre de l'appel à projet « résidences estivales » ;
- L'augmentation des crédits attendus liés au mécénat :
 - o 3 000 euros de la Caisse d'épargne relatifs à l'exposition « Locomotion 1.5 » ;
 - o 4 000 euros du Crédit Agricole relatifs à l'exposition « Locomotion 1 » ;
 - o 2 500 euros demandés à la Caisse des dépôts dans le cadre de l'exposition Post Medium lors de la Biennale internationale de design

graphique.

En miroir, les dépenses ont été revues en s'adaptant à la période de fermeture du bâtiment imposée par la crise sanitaire :

- Le montant des dépenses relatives aux activités est resté sensiblement identique en s'adaptant comme suit :
 - o Les dépenses liées aux expositions ont légèrement augmenté :
 - L'exposition dédiée à Pierre Bernard sera reportée à une date ultérieure, les crédits ont donc diminué en conséquence ;
 - Ces crédits permettront de mettre en place la Biennale de design graphique 2021. Ils permettront de pouvoir rétribuer les prestataires pour leur travail de conception nécessaire bien en amont de l'événement.
 - o Les dépenses liées à la médiation ainsi qu'à la formation ont naturellement diminué du fait de la crise sanitaire. Cependant, des workshops se sont tenus à distance pendant la période de confinement et ont connu un réel succès. Des interviews filmées permettront de revenir sur ces workshops :
 - o Les dépenses liées à la communication, au développement et aux éditions ont également diminué du fait de la crise sanitaire et de la période de fermeture au public du bâtiment.
- Le montant des dépenses relatives au fonctionnement a quant à lui augmenté :
 - o Cette augmentation est notamment liée à l'augmentation de la refacturation des fluides par la Ville de Chaumont qui reste difficile à appréhender, la refacturation de la consommation d'eau n'ayant jamais été faite et une partie de la refacturation de la consommation de gaz concernant 2019 étant toujours inconnue.
 - o Un budget prévisionnel de 11 000 euros est dédié notamment à l'achat de fournitures permettant le respect des consignes sanitaires imposées par la crise liée à la COVID-19 ;
 - o Le montant des dépenses liées à nos conseils juridiques est revu à la baisse en 2020 mais sera abondé en 2021 du fait d'une procédure disciplinaire en cours et des probables recours afférents qui seront faits auprès du tribunal administratif.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n°2 apportée au budget primitif 2020 du Signe, centre national du graphisme.

Annexe : édition réglementaire de la décision modificative numéro 2 apportée au budget primitif 2020.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 24/11/2020
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20/11/2020

Référence
20201120CA35

Objet de la délibération
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	4	7

Date de la convocation
06/11/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2020 et le 20 Novembre à 16 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. DESSERVY Charles), M. FOURNIE Paul, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. ROSA François (pouvoir de Mme TARSOT-GILLERY Sylviane)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. DESSERVY Charles, M. ZIMET Joseph (représenté par M. ROSA François), Mme TARSOT-GILLERY Sylviane

Membres non votants présents : M. MARIET Eric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël, Mme DE LAUBIER Marie, M. HUOT-MARCHAND Thomas, M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice, M. TIBLOUX Emmanuel

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 13 convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Vu le décret 2016-841 du 24 juin 2016 définissant le contenu du rapport du Débat d'Orientation Budgétaire ;

Vu la délibération 20190701CA16 du 1^{er} juillet 2019 portant adoption du projet artistique et culturel du Signe ;

Vu la délibération n°20200131CA08 du 31 janvier 2020 relative à la modification des emplois et des effectifs du Signe ;

Vu la délibération n° 20201120CA27 du 20 novembre 2020 relative à la programmation 2021 du Signe, centre national du graphisme.

Le Groupement assure à titre principal la gestion d'une activité de service public administratif. La Comptabilité du Groupement est tenue et sa gestion assurée selon les règles de droit public. Il est soumis aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales afférentes aux règles budgétaires, financières et comptables applicables à la Ville de Chaumont, conformément à l'article 7 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public.

Pour l'exercice 2021, le budget prévisionnel est estimé à 1 825 000 €.

L'année 2021 correspondant à une année de Biennale de design graphique, la comparaison avec le budget de 2019 (date de la dernière Biennale) montre que le budget diminue de 100 716 euros correspondant :

- Aux fonds européens pour lesquels aucune demande n'a été faite pour l'année 2021. En 2019, des fonds Leader ont été attribués dans le cadre de la communication de la Biennale de design graphique.
- A la subvention de l'ANDRA concernant un projet de résidence institué en 2019 et pour lequel le solde des crédits est rattaché à 2020. La restitution de cette résidence n'ayant pas pu avoir lieu en 2020 en raison de la crise sanitaire, celle-ci est reportée à 2021 lors de la Biennale de design graphique.
- Aux ressources propres sont revues à la baisse en prévision du prolongement possible de la crise sanitaire.
- À l'affectation du résultat n'étant pas encore connue avec exactitude, 57 000 euros ont été prévus sur cette ligne correspondant au report de la ligne « imprévus » et du calcul exact de la masse salariale 2020 dans laquelle des crédits sont inscrits dans l'auto assurance en terme de risque statutaires (accidents de travail....) et sont prévus en report.

Ce budget prévisionnel 2021 profite aux activités du Signe, preuve de bonne gestion et conforte le déploiement de son projet artistique et culturel. Il a été construit dans un souci de sécurité financière pour le Signe.

Cependant, afin de pouvoir assurer la totalité des expositions proposées, et pallier aux recettes propres qui vont sûrement diminuer du fait de la crise sanitaire, une augmentation de 20 000 euros des recettes est nécessaire.

Il est proposé d'augmenter la subvention habituellement versée par la Région et de la fixer à 80 000 euros (dans le cadre des activités). Si cette subvention ne pouvait être accordée, il faudrait annuler l'une des expositions proposées.

La masse salariale représente 48% de la totalité du budget. Il faut cependant prendre en compte l'augmentation qui devra être apportée du fait du glissement vieillesse technicité. Une première réévaluation des salaires de certains agents contractuels atteignant 3 ans d'ancienneté a eu lieu en 2020 à hauteur de 3% de leur salaire.

Il est également à souligner un besoin d'effectif pour l'administration. Si l'administration représente 4,3 agents en ETPT, ce chiffre est fort modeste pour la gestion courante d'un tel équipement et une veille approfondie des possibles ressources qu'il faudra traiter et suivre avec assiduité.

Les missions de ce pôle regroupant l'ensemble de l'administration (finances, ressources humaines, secrétariat, juridique ainsi que le poste d'administratrice) imposent un rythme de travail soutenu, élevé et grandissant. L'absence d'un agent de ce pôle, même courte, a des conséquences importantes sur la gestion de l'administration.

Le budget proposé ne prend pas en compte la création d'un poste supplémentaire pour pallier à ce besoin et représente donc un budget plancher.

Les dépenses liées aux activités diminuent (52 851 €), du fait de la subvention de 50 000 euros de fonds européens accordée dans le cadre de la communication de la Biennale de design graphique 2019 qui ne sera pas reconduite en 2021. Les dépenses liées à la communication diminuent en contrepartie de 32 902 euros.

Les dépenses liées aux expositions diminuent de 33 897 euros pour permettre un déploiement équilibré vers les actions de diffusion et de transmission. Aussi le caractère pluriel d'un double commissariat et international de l'exposition « de toutes façons... Design graphique et textile » l'année précédente avait significativement conduit à augmenter la ligne exposition.

Les collections voient leur budget augmenter de 5 848 euros permettant l'aménagement des réserves.

Les crédits dédiés aux résidences restent identiques (restitution de la résidence ANDRA qui n'a pu avoir lieu en 2020 du fait de la crise sanitaire).

La médiation voit son budget augmenter de 12 078 euros du fait de la future réponse qui sera apportée à des appels à projets relatifs au public empêché (culture-justice et culture-santé).

Le budget dédié à la formation diminue de 8 535 euros. Cette diminution s'explique par la baisse des dépenses liées aux workshops pour lesquels il est légitime de penser qu'il sera compliqué de recevoir autant d'inscrits du fait de la crise sanitaire.

Par ailleurs, les dépenses pour le fonctionnement (295 496 €) du bâtiment (229 200 €) et de l'administration (66 296 €) sont en hausse du fait de l'augmentation de la ligne dédiée au conseil juridique notamment.

Enfin, dans l'attente de la clôture budgétaire 2020 et de l'affectation du résultat exacte 2020 vers l'exercice 2021, le montant des dépenses et recettes liées aux opérations budgétaires et non budgétaires est estimé a minima.

Toutefois, comme pour les années précédentes, ce budget prévisionnel plancher ne permet pas d'envisager une montée en puissance significative du Signe. En effet, pour ne citer que quelques exemples, la mise en place d'un dispositif de formation professionnelle, la multiplication de programmes de résidences, la production d'expositions de format muséal ou les campagnes de communication, notamment d'affichage, au-delà du territoire de la Haute-Marne, nécessitent des moyens supplémentaires conséquents que le seul mécénat financier seul ne saurait couvrir.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, de :

- Prendre acte qu'un débat a eu lieu sur la base :
 - o Des documents de programmation 2021 (délibération n° 2020112027 du 20 novembre 2020 relative à la programmation 2021 du Signe, centre national du graphisme) ;
 - o Du budget prévisionnel 2021 présenté de façon analytique (ci-annexé) indiquant la répartition des dépenses liées aux activités, au fonctionnement et aux charges de personnel
- D'adopter le Débat d'Orientation Budgétaire 2021 sur la base des documents de programmation 2021, du budget prévisionnel 2021 ainsi que du tableau des emplois et des effectifs du Signe en vigueur ci-annexés.

Annexe 1 : Budget prévisionnel 2021 présenté de façon analytique

Annexe 2 : Tableau des postes et des effectifs en vigueur

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 26/11/2020
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20/11/2020

Référence
20201120CA36

Objet de la délibération
AUTORISATION DE MANDATEMENT D'INVESTISSEMENT

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	4	7

Date de la convocation
06/11/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2020 et le 20 Novembre à 16 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. DESSERVY Charles), M. FOURNIE Paul, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. ROSA François (pouvoir de Mme TARSOT-GILLERY Sylviane)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, M. MANGIN Pascal, Mme MERABET Lilla, Mme HELIOT-COURONNE Isabelle, M. DESSERVY Charles, M. ZIMET Joseph (représenté par M. ROSA François), Mme TARSOT-GILLERY Sylviane

Membres non votants présents : M. MARIET Eric

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. CUIR Raphaël, Mme DE LAUBIER Marie, M. HUOT-MARCHAND Thomas, M. LITZLER Pierre, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice, M. TIBLOUX Emmanuel

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : AUTORISATION DE MANDATEMENT D'INVESTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°20200131CA15 du 31 janvier 2020 relative au budget primitif 2020 ;

Vu la délibération n°20200731CA24 du 31 juillet 2020 relative à la décision modificative numéro 1 apportée au budget prévisionnel 2020 ;

Vu la délibération n° 20201120CA34 du 20 novembre 2020 relative à la décision modificative numéro 2 apportée au budget prévisionnel 2020 .

Il est proposé aux membres du collège institutionnel du Conseil d'administration de délibérer et d'autoriser le Directeur général à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

En effet, l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales indique que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 hors reste à réaliser en prenant en compte les crédits ouverts par décisions

modificatives est de 86 526,21 euros.

Conformément aux textes applicables, il est proposé aux membres du collège institutionnel du conseil d'administration de délibérer et de faire application de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales à hauteur maximale de 21 631,55 euros, soit 25% de 86 526,21 euros.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Achats dans le cadre de la mise en scène des expositions : 1 500 euros (article 2188) ;
- Achats dans le cadre de la conservation des collections : 1 000 euros (article 2188) ;
- Achats dans le cadre des ateliers de médiation : 1 000 euros (article 2188) ;
- Achat d'un nouveau logiciel de librairie-boutique et site internet : 12 000 euros (article 2051) ;
- Investissement dans le cadre de l'équipement du bâtiment : 1 000 euros (article 2188) ;
- Investissement dans du matériel relatif à l'hygiène et la sécurité : 2 500 euros (article 2188) ;
- Achat de matériel informatique : 2 000 euros (article 2183).

TOTAL = 21 000 euros (inférieur au plafond autorisé de 21 631,55 euros)

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur général à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2021 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 24/11/2020
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER